



Addendum à la politique de sélection de l'équipe canadienne de tir à l'arc à poulies

Championnats du monde de tir à l'arc sur cible des jeunes 2021

Wroclaw (Pologne)

Du 9 au 15 août 2021

Publié le : 6 avril 2021

Mise à jour : 6 mai 2021

1) Vue d'ensemble

Ce document est un addendum à la Politique de sélection de l'équipe canadienne de tir à l'Arc 2021 de Tir à l'arc Canada pour les épreuves individuelles et par équipe. Le but de cet addendum est de définir le processus et les critères spécifiques utilisés par Tir à l'arc Canada (TAC) pour sélectionner les athlètes de tir à l'arc à poulies que TAC enverra concourir au Championnat mondial sur cible des jeunes 2021, qui aura lieu à Wroclaw (Pologne), du 9 au 15 août 2021.

1.1 Dates importantes :

Dates	Description	Localisation
31 mai 2021	Déclaration d'intention de participer	Courriel :
29 juin 2021	Sélection des équipes	Site web de Tir à l'arc Canada
13 juillet 2021	Date limite d'appel	Politique d'appel

1.2 Autorité décisionnelle

Sous la direction du comité de haut niveau (CHN) de Tir à l'arc Canada, le comité d'approbation des sélections, composé du coordonnateur des programmes non olympiques, d'un membre neutre et du VP-haut niveau, est la seule autorité décisionnelle pour l'approbation des nominations d'athlètes.

2) Taille de l'équipe

Le nombre maximum d'archers que le Canada pourrait sélectionner pour le Championnat du monde de tir sur cible des jeunes 2021 est de :

- 3 hommes juniors arc à poulies
- 3 femmes juniors arc à poulies
- 3 cadets hommes arc à poulies
- 3 cadettes arc à poulies

Veillez noter :

[WA Règle 4.2.3](#) : Un athlète peut participer dans une classe cadet à des tournois lorsque la compétition a lieu jusqu'à et dans l'année de son 17ème anniversaire.

[WA Règle 4.2.4](#) : Un athlète peut participer dans une classe junior à des tournois lorsque la compétition a lieu jusqu'à et dans l'année de son 20ème anniversaire.

Tout autre addendum à ce document sera communiqué directement aux athlètes et aux officiels concernés et affiché sur le site Web de Tir à l'arc Canada.

3) Critères d'admissibilité

Pour être admissible à la nomination au comité d'approbation des sélections, les athlètes doivent satisfaire aux critères d'admissibilité de la [politique de sélection de l'équipe canadienne de tir à l'arc à poulies](#), en plus des 7 (sept) critères d'admissibilité supplémentaires suivants, avant minuit le 29 juin 2021.

- 1) Tirer avec un arc à poulies.
- 2) Être citoyen canadien et posséder un passeport canadien valide dont la date d'expiration ne vient pas à expiration le 28 février 2022 ou avant.
- 3) Signer, soumettre et se conformer à l'accord de l'athlète de Tir à l'arc Canada.
- 4) Être membre en règle de Tir à l'arc Canada.
- 5) Les archers doivent avoir 17 ans ou moins pour être cadet et 20 ans ou moins pour être junior pendant la saison 2021.
- 6) Répondre aux exigences suivantes :
 - a. Les archers auront tiré au moins (2) scores de qualification (Tableau 1) selon l'une ou les deux options suivantes :
 - Ronde locale enregistrée par TAC et/ou la WA
 - Les athlètes peuvent soumettre des scores provenant de 720 rondes enregistrées par Tir à l'arc Canada (« rondes enregistrées »). La soumission au coordonnateur du programme doit inclure le nom, la date et le lieu de la ronde enregistrée.
 - Ronde inscrite
 - Tir à l'Arc Canada comprend qu'il peut être impossible pour les archers de tirer des scores dans des événements locaux enregistrés auprès de Tir à l'Arc Canada à cause des restrictions régionales reliées à la COVID-19. En raison de diverses restrictions provinciales et de l'incapacité d'organiser des épreuves en personne, l'établissement d'un processus alternatif de

soumission des scores a été mis en place. Les règles et règlements de la «
ronde inscrite » se trouvent à l'annexe 1 de ce document.

Tableau 1. Scores de qualification.

Catégorie		Scores de qualification
Junior	Hommes	685
	Femmes	672
Cadet	Hommes	676
	Femmes	660

- Les athlètes doivent avoir payé toutes les factures en souffrance à Tir à l'arc Canada au moins 30 jours avant le départ pour les Championnats.
- Si plusieurs archers correspondent à chaque catégorie de poule, la sélection se fera sur la base des meilleurs scores cumulés.

4) Procédures de sélection des athlètes

A) Généralités

La sélection de l'équipe sera faite conformément à la politique de sélection de l'équipe nationale de tir à l'arc à poulies de Tir à l'arc Canada, selon le cas, et à cet addendum. La Politique de sélection de l'équipe nationale se trouve au lien suivant :

[Politique de sélection de l'équipe canadienne de tir à l'arc à poulies](#)

Tir à l'arc Canada utilisera son processus de comité d'approbation des sélections pour confirmer les nominations faites par le coordonnateur du programme non-olympique.

Les trois (3) meilleurs archers et un (1) remplaçant dans chaque catégorie admissible qui ont réalisé 3 scores égaux ou supérieurs aux niveaux de score minimum pour chaque sexe et groupe d'âge seront nommés pour représenter le Canada aux Championnats du monde de tir à l'arc sur cible des jeunes.

5) Financement

Actuellement, le niveau de financement exact de cette équipe est indéterminé. Une fois celui-ci déterminé, les athlètes recevront une subvention de soutien qui sera communiquée à tous les athlètes quand elle sera connue.

En raison de la pandémie actuelle de COVID-19, tout athlète souhaitant participer à cet événement doit supposer que les coûts de participation seront plus élevés que d'habitude. Les athlètes devront prendre en compte les coûts liés aux exigences actuelles du voyage, qui comprennent plusieurs tests de COVID, l'hébergement pour une personne lors de l'événement, l'hébergement à l'hôtel au retour pour les quarantaines obligatoires, et d'autres coûts potentiels liés aux protocoles de sécurité canadiens.

6) Participation à l'équipe et intention

Les archers auront jusqu'au 31 mai 2021 pour soumettre leur intention de participer aux Championnats du monde de tir sur cible des jeunes 2021. Les soumissions doivent être envoyées par courriel au Coordinateur du programme non-olympique à : compound@archerycanada.ca. Les soumissions envoyées *après le* 31 mai 2021 ne seront pas prises en compte pour les Championnats du monde de tir à l'arc sur cible des jeunes de 2021.

Une liste des athlètes admissibles et des scores sera mise à jour, sur le site Web de Tir à l'arc Canada, au fur et à mesure que les archers soumettent leur intention de participer.

Après la sélection de l'équipe, les athlètes sélectionnés doivent participer à tous les camps d'entraînement que les entraîneurs de l'équipe jugent nécessaires.

7) Retrait de l'équipe

Si un athlète est nommé dans l'équipe des Championnats du monde de tir sur cible pour les jeunes de 2021, mais ne peut pas assister aux Championnats et se retire de l'équipe des Championnats du monde de tir sur cible des jeunes pour une raison quelconque avant le 31 juillet 2021 :

- a) Le premier remplaçant désigné sera substitué et nommé à l'équipe pour remplacer cet athlète, à condition qu'il ait satisfait aux normes minimales de performance.
- b) Le deuxième suppléant deviendra le premier suppléant.

Si un athlète est nommé dans l'équipe des Championnats du monde sur cible des jeunes, mais doit se retirer en raison d'une blessure, d'une maladie ou de circonstances exceptionnelles après le 31 juillet 2021 mais avant le 8 août 2021 :

- a) Il peut être remplacé par le premier ou, si nécessaire, par le second suppléant après consultation auprès de la World Archery.

8) Autres détails

Appels :

La Politique d'appel de Tir à l'Arc Canada guidera tout appel lié aux sélections des Championnats du monde de tir à l'arc sur cible des jeunes 2021. La politique se trouve ici : [Politique d'appel de Tir à l'arc Canada](#). Si les deux parties sont d'accord, la politique d'appel de Tir à l'arc Canada peut être contournée, et la question peut être portée immédiatement devant le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) qui gèrera alors le processus d'appel.

Conformément à la politique d'appel de Tir à l'Arc Canada, les athlètes auront quatorze (14) jours à partir du jour où l'avis de décision a été fourni, pour soumettre un avis d'appel écrit au bureau national de Tir à l'arc Canada, soit par voie électronique à appeal@archerycanada.ca, soit par livraison personnelle au directeur exécutif dans la période de quatorze jours.

Autorité décisionnelle :

L'autorité décisionnelle pour les Championnats du monde de tir sur cible des jeunes 2021 comprend le coordonnateur des programmes non olympiques et le comité d'approbation des sélections, tel que stipulé dans la politique de sélection de Tir à l'arc Canada et dans le présent addendum.

Dates de nomination et d'annonce des équipes :

L'équipe du Championnat du monde des jeunes sur cible 2021 sera sélectionnée et annoncée au plus tard le 29 juin 2021.

Dotation en personnel :

Les entraîneurs seront identifiés par le coordonnateur des programmes non olympiques, selon les critères suivants :

- a) Expression d'intérêt : Tous les entraîneurs intéressés doivent soumettre leur nom et leur disponibilité au coordonnateur des programmes non olympiques.
- b) Expérience en tant qu'entraîneur
- c) Capacité à contribuer à la réalisation des objectifs des Championnats du monde de tir à l'arc sur cible des jeunes.
- d) Leurs niveaux de contribution au programme de l'équipe nationale

Annexe 1 : La ronde inscrite 720

Tir à l'arc Canada comprend qu'il peut être impossible pour les archers de tirer des scores dans le cadre d'événements locaux enregistrés auprès de Tir à l'arc Canada à cause des restrictions régionales liées à la COVID-19. En raison de diverses restrictions provinciales et de l'incapacité d'organiser des épreuves en personne, l'établissement d'un processus alternatif de soumission des scores a été mis en place.

Bien que nous encourageons la participation là où c'est approprié, les archers, l'enregistreur désigné et les clubs doivent se conformer strictement aux ordonnances de santé publique locales, provinciales et fédérales, et se tenir à jour au fur et à mesure qu'elles changent.

- La « ronde inscrite » consistera en 72 flèches tirées à 50 mètres pour les athlètes à poulies et à 70 mètres (juniors et seniors) ou 60 mètres (cadets) pour les athlètes d'arc recourbé.
- Les scores de la ronde inscrite ne sont pas admissibles pour la liste de classement de TAC.
- Les règles de Tir à l'arc Canada s'appliqueront, à l'exception de la règle 4.8.3.3. Par conséquent, une ronde inscrite peut compter aussi peu ou autant d'archers que le champ de tir peut en accueillir dans le cadre des règlements provinciaux en matière de santé.
- Les rondes inscrites se rapportant à ce document de sélection doivent être soumises à Tir à l'arc Canada via le formulaire d'inscription (voir ci-dessous) au plus tard le 29 juin 2021.
- Les rondes inscrites doivent être soumises au moins 48 heures avant l'heure et la date de la ronde.
- Il doit y avoir un enregistreur désigné (ED) en charge de la ronde, qui répond à l'un des critères suivants
 - un entraîneur de tir à l'arc formé par le PNCE
 - un juge de tir à l'arc certifié (tout niveau de certification)
 - un responsable de la sécurité des champs de tir certifié par Tir à l'arc Canada.
 - Un membre de Tir à l'arc Canada, qui a 18 ans ou plus.
- L'ED est responsable de :
 - soumettre l'intention d'accueillir une ronde inscrite à Tir à l'arc Canada au plus tard 48 heures avant le tir et au plus tard le 29 juin 2021 en s'inscrivant en ligne à :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSevOC3_XS9lspyQSlSXCcCoXT7hReUSnWhDIQPETxUrHvNI6w/viewform

- soumettre au coordinateur du programme le(s) score(s) et une photo de la carte de pointage de chaque archer, signée par l'archer et l'ED, dans les 24 heures suivant la fin de la ronde inscrite. La carte de pointage doit être lisible, et la photo doit être claire. Les scores et les cartes de pointage doivent être envoyés à :
 - Sean McKenty : compound@archerycanada.ca
 - Kyla Cawley: kawley@archerycanada.ca
- S'il n'y a qu'un (1) athlète qui tire la ronde inscrite, le juge ou l'ED participera au pointage et soumettra une photographie de chaque extrémité du score de l'archer.
- L'ED doit s'assurer que le champ de tir répond aux règles de TAC avec des mesures précises et que les tailles et hauteurs des cibles sont correctes. (Livre 2, chapitre 7, 7.1.1.1 à 7.1.1.10 et 7.2.1 à 7.2.2.3).
- Tous les efforts doivent être faits pour avoir un juge de TAC présent à l'événement, bien que cela puisse ne pas être possible en raison des règles et restrictions locales liées à la COVID. S'il n'y a pas de juge de TAC, l'ED est le juge et sa décision est définitive.

- Si l'ED a des questions, il peut contacter un juge pour obtenir des conseils.
- Les rondes inscrites peuvent être effectuées sur des champs de tir établis, des champs d'entraînement ou sur une propriété privée. **Dans tous les cas, l'endroit doit être conforme aux règles de sécurité applicables aux règlements locaux et à ceux de l'association provinciale/territoriale et de Tir à l'arc Canada. Tir à l'arc Canada se réserve le droit de demander un autre emplacement s'il n'est pas jugé acceptable en vertu de l'un des points précédents.**
- La ronde inscrite doit être tirée selon les règles de la ronde 720 telles que définies dans le règlement de TAC, livre 3, chapitres 11 à 14, en ce qui concerne l'équipement de l'athlète, le tir, le chronométrage et le pointage.